



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'aménagement du secteur Pablo Neruda

Commune de Méry-sur-Oise

Par arrêté n°2021-16573, le préfet du Val-d'Oise a prescrit, au profit et sur le territoire de la commune de Méry-sur-Oise, l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du secteur Pablo Neruda, à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune avec le projet et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Cette enquête publique unique se déroulera du lundi 15 novembre au jeudi 16 décembre 2021 inclus.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier d'enquête publique, en mairie de Méry-sur-Oise et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Elles pourront également transmettre leurs observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Méry-sur-Oise, qui les annexera au registre d'enquête ou adresser un courriel à l'adresse suivante : enquetepublique-pabloneruda@merysuroise.fr

Les courriels seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.merysuroise.fr/>

Le dossier d'enquête dématérialisé pourra être consulté via le site internet visé ci-dessus et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête, en mairie de Méry-sur-Oise, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Madame Anaïs SOKIL, est nommée commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Elle se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et propositions du public, dans le respect des mesures sanitaires, aux lieux, dates et heures précisées ci-après :

Mairie de Méry-sur-Oise, 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise :

- Mardi 16 novembre, de 14h à 17h ;
- Vendredi 26 novembre, de 15h à 18h ;
- Mercredi 1er décembre, de 14h à 17h ;
- Samedi 11 décembre, de 9h à 12h ;
- Jeudi 16 décembre, de 14h à 17h.

En complément des dossiers déposés dans les lieux d'enquêtes et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être obtenues auprès de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable, Mairie de Méry-sur-Oise, 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise, tel : 01 30 36 23 20, courriel : urbanisme@merysuroise.fr

En vertu de l'article L 311-3 du code de l'expropriation, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées. Les conclusions émises par le commissaire enquêteur seront communiquées à toute personne concernée, qui en fera la demande au directeur départemental des territoires et en mairie de Méry-sur-Oise.